

« Franchir les Pyrénées hier, les Alpes aujourd'hui »

Maëlle Maugendre historienne

Aude Vinck-Keters géographe Migrinter Poitiers

1939-2019 : quels sont les dispositifs sécuritaires déployés dans les zones frontalières pour prendre en charge ou renvoyer les réfugié.e.s ? Hier comme aujourd'hui, face à la violence étatique, les actions de solidarité et de résistance s'organisent.

La Retirada 1939



Des exilés espagnols photographiés par Robert Capa, photo publiée dans Ce soir, janvier 1939 - source : RetroNews-BnF

Pour échapper aux bombardements et aux représailles (prise de Barcelone par les franquistes), les Espagnols quittent le pays pour rejoindre la France. Ce phénomène est d'une ampleur inédite : une fuite depuis la Catalogne vers les Pyrénées orientales par le col de Pertuis par exemple ou des espaces plus escarpés avec plus de 475 000 personnes qui franchissent la frontière en deux semaines.

La pression est telle que la frontière s'ouvre, mais en deux temps : d'abord les femmes, les enfants et les blessés le 27 janvier puis les hommes et les hommes tous considérés comme combattants, le 5 février.

Le contexte politique est particulier avec Daladier hostile aux étrangers comme en témoigne la circulaire d'Albert Sarrault ministre de l'intérieur du 14 avril 1938 ou le décret-loi du 12 novembre 1938 par exemple qui permet l'internement de manière administrative des étrangers jugés indésirables car susceptibles de troubler l'ordre public. Un premier centre spécial est installé près de Mende puis avec l'arrivée d'espagnols par centaines de milliers, des zones de transit sont mises en place. On cherche à avoir des entrées encadrées : les soldats sont très largement mobilisés, les migrants sont désarmés et identifiés ; les entrées sont échelonnées sur le sol français.

Sur le terrain, la gestion est souvent difficile : on ne parvient pas à faire le contrôle les gares mobiles sont débordées.

Les femmes, enfants et blessés jugés comme victimes sont hébergés dans des centres de recueil locaux en dur. Les hommes parqués sur le littoral, dans des champs à ciel ouvert, puis dans des centres de concentration comme le camp d'Argelès, de Barcarès, St Cyprien etc. D'autres sont rapatriés (environ 100 000) vers l'Espagne.



Source : <http://memorialdesnomadesdefrance.fr/camp-dargeles-sur-mer-pyrenees-orientales-1939-1941/>

Cette gestion étatique laisse peu de place à la solidarité.

La catégorisation mise en place s'avère être un outil performant pour contrôler ; le travail d'identification et la séparation des familles permet l'assujettissement (voir les travaux de Noiriel et de Foucault).

D'autres procédés contribuent à cette logique étatique et cette violence, comme la fouille qui humilie, la violence du langage, l'absence d'information et de communication, etc.

Il s'agit donc bien d'une politique d'emprise sur les corps et les esprits.

Face au nombre de réfugiés (à Arles-sur-Tech, 100 000 réfugiés pour 2 000 habitants) on constate plutôt un rejet par la population française. Mais certains les soutiennent comme la Croix rouge et les syndicats ; des habitants ouvrent leurs maisons et les accueillent. Des structures espagnoles en fuite se reconstituent rapidement comme Solidarité internationale antifasciste.

Ainsi, dans cet exemple, la politique nationale exprime le refus d'accueillir et passe systématiquement par des gestes étatiques : militarisation ; tri et catégorisation ; contrôle des corps et fichage ; contrôle de la liberté individuelle ; désengagement de l'Etat au profit des associations ; criminalité ; maintien de la sécurité nationale contre les indésirables.

La situation actuelle dans les Alpes : Briançon, ville étape d'accueil.

L'étude menée par Aude Vinck-Keters en 2018 s'intéresse à l'accueil des exilés dans cette ville frontalière et cherche à identifier l'ensemble des acteurs briançonnais de cette solidarité envers les primo-arrivants ayant traversé la frontière franco-italienne par la montagne, mais également des demandeurs d'asile ayant souhaité s'installer à Briançon, ville de 12 000 habitants.



Source : Aude Vinck-Keters

Depuis l'hiver 2016 2017, et la fermeture de la frontière à Vintimille et dans la vallée de la Roya, les passages plus au nord se multiplient. Des migrants en provenance de Turin arrivent jusqu'à Briançon par le col de l'Echelle et la vallée de Névache, n'hésitant pas à franchir les Alpes même en hiver malgré la neige. Depuis juillet 2017, on estime que 8792 personnes sont ainsi arrivées d'Afrique de l'ouest.

Deux centres d'accueil se sont organisés et implantés avec une forte mobilisation citoyenne à Briançon et un réseau de solidarité s'est mis en place : action de la MJC et de l'association « Mappemonde » pour une aide administrative, et depuis septembre 2015, implication de l'association « Tous migrants ». C'est ainsi que suite aux accidents mortels de la traversée en plein hiver, des maraudes sont organisées en montagne pour porter assistance aux personnes en danger.

En 2017 se met en place un réseau Welcome pour accompagner les migrants dans leur demande d'asile et une antenne de la Cimade est créée à l'été 2018. Ces structures interviennent pour un accueil humanitaire et une aide juridique, sans vocation à un accueil de moyenne ou longue durée puisque les migrants ne peuvent déposer une demande d'asile à Briançon même.

Ces actions sont soutenues par la mairie et la communauté de communes. On estime par ailleurs qu'environ 3 % population de Briançon est impliquée dans cette solidarité et que Briançon constitue à certains égards un laboratoire de démocratie locale.

Cependant, avec le changement de préfet dans les Hautes Alpes, on assiste à des crispations d'une part, qui entraînent la suppression des financements aux associations aidantes et à une « criminalisation des solidaires » d'autre part, qui peut passer de la garde à vue à la condamnation. La politique devient plus répressive à l'égard des aidants, et ce malgré la décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018 consacrant le principe de fraternité.

C'est notamment visible lors de l'affaire des « Sept de Briançon » en avril 2018 qui suite à leur intervention contre l'action de « génération identitaire qui déploie leur banderole « no way » et pose un grillage de chantier pour matérialiser la frontière, sont condamnés à des peines de prison lourdes avant d'être relaxés.

Ces deux présentations mettent en miroir des réponses étatiques et des réponses territoriales locales et posent la question de la volonté et de la capacité d'accueil des migrants.

Dans ces exemples, les réponses témoignent d'une incapacité et/ou d'un refus d'accueillir de la part des autorités : militarisation et spectacularisation de la frontière, criminalisation de l'aide. En même temps, ces exemples témoignent de la solidarité, et la capacité d'auto organisation des territoires.

Pour compléter :

La Retirada ou l'exil républicain espagnol d'après-guerre.

Site du Musée national de l'histoire de l'immigration.

<https://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/la-retirada-ou-l-exil>